

Madame la vice-présidente, chers collègues, chers membres de l'administration de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Permettez-moi de court-circuiter un peu l'ordre du jour pour relayer la grande inquiétude que connaît notre secteur.

Et quand je dis inquiétude, il s'agit d'une litote.

Chez nous, en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le théâtre, ou la danse, tout le monde sait qu'il y a longtemps qu'il n'y a plus aucun artiste interprète permanent au coeur de nos institutions et que les compagnies indépendantes n'ont jamais eu les moyens de payer des artistes à l'année.

Nous, artistes interprètes, sommes donc condamnés à être des intermittents du spectacle.

Nous étions optimistes lorsque au Fédéral, il a été enfin question de réformer ce fameux statut de l'artiste qui n'en n'en n'a jamais été vraiment un, en établissant les bases d'une assurance-chômage qui reconnaîtrait enfin les particularités de nos métiers, qui s'élargirait en intégrant enfin la réalité complexe de ce que nous vivons, qui nous ferait considérer autrement que comme des fainéants, des profiteurs, ou des ratés.

Optimistes, nous ne le sommes plus, au vu des textes de loi adoptés en première lecture et qui, de manière bien particulière - pour ne pas dire plus - transcrivent dans le droit les fruits de la négociation et du processus de concertation W.i.t.a, où se sont engagés avec sérieux des membres de notre secteur qui croyaient sincèrement qu'on voulait améliorer ce système.

Or, la montagne risque d'accoucher d'une souris de laboratoire politique cancéreuse.

En l'état des textes actuels, cette réforme est inacceptable.

Mais laissez moi vous rappeler que la Fédération est en première ligne dans la problématique qui nous occupe, puisqu'elle précède le Fédéral dans l'organisation d'un marché du travail majoritairement subventionné et des revenus qui en découlent.

S'il y a du chômage, c'est sans doute parce qu'il n'y a pas assez d'emploi, comme aurait pu le dire Monsieur de Lapalisse, et que dans cette situation, les dizaines d'artistes interprètes qui sortent chaque année en flux tendu des 5 écoles supérieures de la fédération ne peuvent travailler forcément qu'à la baisse, ce qui met la pression sur l'ensemble de la profession. Ainsi, pour des jeunes, il semble être assez normal de travailler deux mois à 10 avec 40.000 euros de la CAPT et 10.000 euros de co-production. Ce n'est plus de l'émulation, c'est du darwinisme social poussé à son plus haut niveau. Les institutions ont alors beau jeu de faire leurs courses dans un pareil marché.

Laissez-moi aussi vous rappeler qu'il n'existe toujours pas de cadastre de l'emploi artistique, pourtant à l'ordre du jour de la CIM Culture du 21 mars 2021 présidée par Madame La Ministre Linard, alors que cela aurait certainement aidé à y voir plus clair. Vous allez me dire qu'il y avait à ce moment-là d'autres covid à fouetter, mais à force de mettre la poussière sous le tapis, l'air devient vite irrespirable.

Pour revenir à la réforme qui nous occupe, je ne m'étendrai pas ici sur chaque détail problématique ou douteux de ce qui a été écrit, (le mot abus y est présent 19 fois si je ne m'abuse) je vous renvoie aux notes produites, entre autres, par l'UPAC-T où encore par culturenlutte, mais de manière

générale, si la réforme facilite l'accès à l'assurance-chômage, elle semble retirer d'une main ce qu'elle donne de l'autre, en faisant en sorte par exemple de limiter les revenus des gens qui y émargeront sur base d'un coefficient qui n'a jamais été celui qui avait été discuté dans la concertation. Pire, contrairement à ce qui a été promis, elle n'englobe plus les professions de soutien, et elle risque d'exclure des métiers purement techniques ou productionnels propres au spectacle vivant. Mais comme dit Jean-Luc Godard en parlant du cinéma "on peut faire de la production artistique, mais on peut aussi faire artistiquement de la production. »

D'autre part, la réforme met en place une bureaucratie encore plus inquisitrice que la précédente, à travers une « grosse commission » qui délivra l'attestation qui permettra simplement de pouvoir accéder préalablement au système. Dans cette commission où les artistes ou membres d'autres fédérations représentatives seront invités à siéger, les membres « extérieurs », eux donc, seront payés en jeton de présence, autrement dit en roupie de sansonnet, puisque plafonnés à ne pouvoir recevoir que 1850 euros annuellement.

Ils y seront confrontés à une administration - tous à contrats à durée indéterminée - qui aura beau jeu de mettre en doute ce qu'elle voudra, forte de sa position et des fonctionnaires qu'elle emploiera en amont pour examiner les dossiers.

Si on peut envisager à environ 7000 personnes le nombre de personnes concernées qui passeront tous les cinq ans sous les fourches caudines de cette bureaucratie commissionnaire, et en pensant qu'il faudra dix minutes pour examiner chaque cas, ce n'est pas moins de 332 réunions de quatre heures qu'il faudra donc organiser pour pouvoir renouveler les attestations qui donneront droit à l'accession au nouveau système. Bonne chance aux artistes.

Je ne vais pas tirer plus longtemps sur cette ambulance dans laquelle l'on voudrait nous faire rouler, mais rappeler ici que si la réforme n'est pas considérablement réformée, que si le politique continue à jouer des jeux cachés dans notre dos et dans celui de ceux qui de près ou de loin pratiquent ce métier, nous utiliserons tous les moyens nécessaires pour faire entendre notre profond mécontentement, à tous les échelons de nos engagements.

Pour l'Union des Artistes du Spectacle.

Bernard Breuse